

REGLEMENT PARTICULIER COURSES DE COTE

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte.

VISA LIGUE N° 16

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE NORMANDIE

Organise le **10 MAI 2018** avec le concours de **L'ECURIE PORTE NORMANDE**

EN DATE DU 18/02/18

Sous le patronage de la **Municipalité de Gisors** et le **Comité des Fêtes du Boisgeloup**

Une compétition automobile **Régionale**

dénommée : **30ème COURSE DE COTE DE GISORS...**

Cette compétition compte pour : **La Coupe de France de la Montagne 2018 -Coefficient 1**

Le Championnat de la Ligue Régional de Normandie

Le Challenge de l'ASA Normandie

VISA FFSA N° 136

EN DATE DU 18/02/18

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue **Régional de Normandie** sous le numéro

en date du _____, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro

en date du _____

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Nota : il ne pourra être porté sur le règlement particulier que des noms d'officiels titulaires de leur licence pour l'année en cours et ayant confirmé par écrit leur participation.

Compétitions régionales

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Mr WICO Michel	Licence n° 2204
Membres du Collège des Commissaires Sportifs	Mme MAWDSLEY Françoise	Licence n° 1653
Commissaires Sportifs (au nombre de 2 ou 4)	Mr PATIN Jean-Pierre	Licence n° 4183
Directeur de Course	Mr MAWDSLEY Erwin	Licence n° 228790
Directeur de Course Adjoint	Mr MAWDSLEY Joachim	Licence n° 15063
Commissaires Techniques (B au minimum)	Mr BOGEMANS Christophe <i>M. VANA CKERE Yves</i>	Licence n° 44924
Chargé de la mise en place des moyens	Mme CAMIER Patricia	Licence n° 236325
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	Mme MAWDSLEY Myriam	Licence n° 11115
Chargé des Commissaires de route	Mr VIANDIER Arno	Licence n° 13368
Chronométrateurs	Mme MAWDSLEY Anouk Mr JEGOU Pascal MR MEUBRY Stephan	Licence n° 1652 Licence n° 3899 Licence n° 180551

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le **05 MAI 2018 à Minuit**

Publication de la liste des engagés le **05 MAI 2018 à Minuit**

Vérifications administratives le **10 MAI 2018 de 7h00 à 9h15 à la salle Charpillon, Mairie de Gisors**

Vérifications techniques le **10 MAI 2018 de 7h15 à 9h30 au parc concurrents déviation Gisors**

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le **10 MAI 2018 à 10 heures.**

-/-

REGLEMENT PARTICULIER COURSE DE COTE 2018

REGLEMENT PARTICULIER COURSE DE COTE 2018

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le **10 MAI 2018 à 10 heures.**

Briefing des commissaires le **10 MAI 2018 à 7H30** à la **Mairie de Gisors**

Essais non chronométrés le **10 MAI 2018 de 8H30 à 10 Heures**

Essais chronométrés le **10 MAI 2018 de 10H15 à 12 heures.**

Briefing des pilotes le **10 MAI 2018 à 10 heures.**

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le **10 MAI 2018 à 15H15**

Epreuve du Championnat de France de la Montagne : affichage des ordres de départ à la course (Série A - Série B) :

Course

- 1^{ère} montée le **10 MAI** à partir de **14H**
- 2^{ème} montée le **10 MAI** à partir de **15H30**
- 3^{ème} montée le **10 MAI** à partir de **17H**

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : **30 minutes** après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé

Remise des prix le **10 MAI 2018 à 19h30**

Les concurrents pourront retirer les coupes correspondants à leur prix ainsi que le Palmarès :

le **10 MAI 2018 à 19H30** , lieu **Salle des Fêtes de Gisors**

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le **10 MAI 2018 à 10 heures.**

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le **10 MAI 2018 de 7H à 9H15**, lieu **Salle Charpillon Mairie de Gisors**

Vérifications techniques le **10 MAI 2018 de 7H15 à 9H30** lieu **parc concurrents déviation Gisors**

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage: **AUTO LOISIRS**

Adresse **Faubourg Cappeville 27140 GISORS**

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : **60 € TTC**

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le **10 Mai à 9H30**

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le

10 MAI 2018 à 8H30

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Cet article est destiné à recueillir toutes les modifications ou adjonctions apportées par l'organisateur au règlement particulier type. La numérotation des articles devra être scrupuleusement respectée.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

Mme PATRICIA CAMIER
25 rue du Bois
27830 NEAUFLES ST MARTIN
Mail:patriciacamier.epn@gmail.com
Tél: 06.68.61.66.64

jusqu'au 05 MAI 2018 à Minuit

Les droits d'engagement sont fixés à **220 €**, réduits à **110 €**, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à **50** les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 120

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

Publicité obligatoire (non rachetable)

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La course de côte de **Gisors** a le parcours suivant **D57 dans le sens Gisors Vaudancourt**

La course se déroulera en **3 montées.**

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ : au niveau du croisement avec V.O.de Boisgeloup

Arrivée : **1 400 m après**

Pente moyenne : **4 %**

Longueur du parcours : **1 400 m**

Modalités de retour au départ : en convoi , à la discrétion de la direction de course

Parc de départ (*lieu*) : **sur le C.D 157 avant le croisement**

Parc d'arrivée (*lieu*): **sur le C.D 157 après la chicane**

6.2P. ROUTE DE COURSE

C.D 157

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : **C.D 157 et V.O. Boisgeloup**

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés **sur la rocade de Gisors entre la C.D 915 et la C.D 181**

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de **7 heures, le 0 MAI 2018**

Les remorques devront être garées **au parc concurrents**

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé (*lieu exact*) **sur plateaux au par concurrent**

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications : **Gisors ,salle de la Mairie**
- pendant les essais et la course au parc départ : **au niveau de la pré -grille**
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée: **au pied de la cote et à la Salle des Fêtes**

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une (ou des) permanences (s) se tiendra (ont) :

Lieu : **Car Podium** .

Téléphone permanence n° **06.68.61.66.64**

Centre de secours le plus proche : **HOPITAL**

Lieu : **GISORS** Téléphone n° **18**

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu à (*lieu*) **Car Podium le 10 MAI 2018**

à 10 Heures

La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

Préciser la procédure de départ: (**aux feux tricolores**).

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Échauffement des pneumatiques par déplacement de la voiture

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de chaque discipline.

ARTICLE 10P. PRIX

Coupes : **Une sera attribuée à chaque pilote classé et présent à la remise des coupes**

La remise des prix se déroulera le **10 MAI 2018 à 19H30 à la Salle des Fêtes de GISORS**